

# Débat public EPR « Tête de série »

---

Cherbourg, le 18 février 2006

## Réunion de clôture locale

### SYNTHESE

---

#### **Participants :**

**CPDP :** Jean-Luc MATHIEU, Président, Michel COLOMBIER, Danielle FAYSSE, Roland LAGARDE, Annie SUGIER et Françoise ZONABEND.

**MAITRE D'OUVRAGE EDF :** Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF, Bernard SALHA – Responsable de l'ingénierie

**INTERVENANTS/DISPUTANTS :** Jean-Claude AUTRET, ACRO ; Michel DEMET, l'association nationale des CLI ; Gérard DUBOSCQ, CGT ; Patrick FAUCHON, maire de Flamanville ; Jean-Max GABET, PROFLAM ; Jean LEMIERE, CLI de Flamanville ; Anita VILLERS, EDA.

#### **Introduction**

---

**Jean-Luc MATHIEU** accueille les participants à Cherbourg rappelant que c'est ici que devait être lancé le débat public sur l'EPR. Il précise que la réunion sera d'un type un peu particulier puisqu'elle clôture le débat public au niveau local. Il n'y aura donc pas de questions sur l'EPR, aussi important que soit cet équipement. S'il reste des questions sur le projet, elles peuvent être posées par écrit et il y sera répondu par écrit.

Il rappelle qu'à l'issue de ce débat, la Commission particulière du débat public remettra un compte-rendu dans lequel elle ne prendra en aucun cas position sur l'opportunité de construire ou pas cet EPR mais qui reprendra les éléments du débat.

Les six membres de la Commission Particulière du Débat Public sont présents ainsi que les représentants du maître d'ouvrage, EDF, et certains des acteurs qui ont contribué à animer cet exercice de démocratie participative jusqu'au bout.

---

Synthèse historique et factuelle du débat

---

**Danielle FAYSSE** rappelle que le 4 novembre 2004, le président d'EDF a saisi la CNDP sur son projet de centrale électronucléaire à Flamanville. Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet de centrale nucléaire et définit la feuille de route de la CPDP :

« Considérant les informations contenues dans le dossier du maître d'ouvrage, les objectifs, la nature, l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale lui donnent un caractère d'intérêt national,

Considérant les enjeux économiques et sociaux qu'il comporte et les impacts de diverses natures notamment sur l'environnement,

Considérant le débat national sur l'énergie organisé par le gouvernement au premier semestre 2003, et les avis du comité des sages qui l'ont conclu en faisant apparaître une controverse sur le projet de réacteur de type EPR, le débat public a précisément pour but, non de trancher une controverse, mais d'approfondir et d'en éclairer les termes après avoir assuré l'information et l'expression du public,

Considérant que la loi d'orientation sur l'énergie, votée en première lecture en juin 2004 arrête des principes fondamentaux en la matière, mais que cependant, elle renvoie, pour leur mise en œuvre, à une programmation pluriannuelle des investissements, dont la date d'approbation est à la discrétion du gouvernement, le débat public est en mesure d'éclairer préalablement la décision d'investissement,

Considérant que ce débat est de nature à soulever des problèmes qui ne peuvent être réglé a priori, mais dont la solution fera référence dans d'autres débats,

Le projet Flamanville 3, réacteur de type EPR, doit faire l'objet d'un débat public que la CNDP organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière. »

Jean-Luc MATHIEU est alors nommé président de la CPDP. Le 2 mars 2005 les cinq autres membres de la CPDP - Françoise ZONABEND, Roland LAGARDE, Annie SUGIER, Michel COLOMBIER et Danielle FAYSSE - sont nommés par la CNDP.

Au cours du printemps et de l'été 2005, le débat a été préparé et il a été décidé de mener un débat local puisque l'EPR serait installé en Basse-Normandie, mais aussi un débat national puisque l'EPR est présenté comme une « tête de série » appelée à remplacer les centrales électronucléaires actuellement en fonctionnement en France.

Pour alimenter le débat, un important travail de préparation a été fait. Le maître d'ouvrage EDF, sous le contrôle de la Commission, a élaboré un cahier sur l'EPR, un document classique dans le débat public où il a décrit le projet et l'objet technique. Parallèlement, la CNDP a innové en mettant en place un « cahier d'acteurs collectif », dans lequel 12 acteurs, reconnus comme ayant une réflexion et un discours construits sur le sujet, qu'il s'agisse d'industriels, d'institutions ou d'associations. Ils ont tous travaillé sur les thèmes proposés par la CPDP : « EPR et politique énergétique », « EPR et besoins en électricité », « EPR et stratégie industrielle d'EDF », « EPR et maîtrise des risques », « Coûts de l'EPR et bénéfice pour la collectivité ». Au fur et à mesure, 9 cahiers d'acteur individuels sont venus enrichir le débat.

Le calendrier du débat a ensuite été fixé. Du 19 octobre 2005 au 18 février 2006, deux réunions d'ouverture ont ainsi précédé des réunions dans l'ouest de la France pour le volet local et dans toute la France pour le volet national, des réunions générales et des réunions thématiques.

Le 13 juillet 2003, la loi-programme fixant les orientations de la politique énergétique inscrit, en son article 4, que l'État se fixe trois priorités dont le maintien de l'option nucléaire ouverte, et dans son article 9, que l'État prévoira la construction d'un réacteur nucléaire de démonstration de conception plus récente. L'EPR est mentionné dans une annexe à cette loi.

La CPDP s'est interrogée sur la nécessité de poursuivre un débat dans ces conditions, mais a décidé de poursuivre son travail, car la décision juridique de créer l'EPR n'était pas prise et que le travail réalisé pour l'élaboration de ce cahier d'acteurs a fait apparaître de nombreux points qui méritent d'être débattus. Des ateliers ont d'ailleurs permis de les approfondir et ont rassemblé 18 experts, le maître d'ouvrage et les acteurs du cahier collectif, les 29 et 30 septembre 2005. Les restitutions sous forme de vidéo ont ensuite servi d'introduction aux débats dans les réunions thématiques.

Début septembre 2005, à la demande du haut fonctionnaire de défense, la CPDP a supprimé 6 lignes de la contribution du réseau « sortir du nucléaire » au cahier d'acteur (qui compte près de 180 pages) car elles « compromettaient le secret défense ». Suite à cela, un certain nombre d'acteurs ont annoncé, le 13 octobre 2005, leur retrait du débat public. Le 18 octobre, faute de contradicteurs à la tribune et pour se donner les temps de recréer les conditions d'un débat pluraliste, la CPDP a pris la décision d'annuler les deux premières réunions publiques.

Parallèlement, elle a organisé avec la CPDP « déchets nucléaires », une réunion sur l'accès du public à l'information.

Finalement, le débat public aura duré quatre mois avec des réunions publiques organisées dans 13 régions. 38 intervenants ont éclairé les thèmes abordés et près de 4000 personnes ont participé aux réunions. 780 questions ont été posées par le public et 314 questions ont été traitées pendant les réunions. 40 000 documents ont été distribués.

Lors de la réunion de Rennes, commune avec la CPDP « THT » et suite à de nombreuses demandes du public et des associations, un second groupe de travail a été mis en place sur l'évaluation des besoins en électricité.

Malgré toutes les difficultés constatées lors de ce débat, et en premier lieu le fait que le projet soit annoncé comme déjà décidé, la Commission particulière a permis qu'on débattenne pour la première fois de la question nucléaire dans le cadre du débat public. De nouveaux outils ont été mis en place au service de ce débat public (cahier d'acteurs, convention avec une association, groupe de travail pluraliste..).

Enfin, le débat a démontré la légitimité des acteurs à poser des questions, mais surtout à obtenir des réponses. Cette fonction d'interpellation, organisée par le débat public, est très nouvelle dans ce domaine, mais a ses limites notamment parce que la CPDP n'est pas investie d'une fonction d'instruction.

---

### **Commentaires et réactions d'EDF et des acteurs**

---

**Jean-Luc MATHIEU** précise qu'au cours du débat, la commission a relevé quatre spécificités locales.

L'une s'est exprimée non sans douleur à Flamanville où la remise en question du développement électronucléaire n'est pas « politiquement correcte » et conduit à des comportements d'autocensure qui ont bien souvent bloqué le débat.

Par ailleurs, il y a une préoccupation forte concernant les impacts environnementaux des installations électronucléaires du département. Cette inquiétude, sourde ou manifeste, s'exprime aussi chez ceux qui par ailleurs, pour des raisons économiques ou d'emplois souhaitent vivement la construction de l'EPR. Le reste du territoire français s'est plus intéressé à des questions de sécurité et de santé « en général ».

Les impacts socio-économiques de la construction de l'EPR et du « grand chantier » sont globalement vécus comme très positifs avec cependant quelques inquiétudes sur la suite. Il n'est en effet pas certain pour tous que l'EPR soit capable de générer un développement économique durable. Ceci a d'ailleurs gommé localement un débat qui s'est fait ailleurs sur l'aptitude de générer, avec des économies d'énergie et des énergies renouvelables, des emplois durables, non délocalisables, et répartis sur l'ensemble du territoire.

Il y a par ailleurs eu des interférences entre le débat sur l'EPR et celui sur la THT.

**Patrick FAUCHON**, maire de Flamanville, estime qu'il est important que le niveau local soit bien pris en compte dans des débats de ce type. Il s'exprime essentiellement au titre de l'ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'Implantation - et des districts s'y rattachant - de Centrales et Etablissements Nucléaires) évoquant, par le biais d'un collectif d'élus, l'expérience d'un vécu à proximité d'équipements nucléaires.

Les impacts socio-économiques ont été peu débattus, ils sont pourtant positifs et importants sur la durée, la contribution écrite de l'ARCICEN le précise.

Plus généralement, il lui semble que la forme nouvelle qu'a pris le débat a conduit tout le monde à mettre en forme et synthétiser des commentaires venus enrichir les échanges oraux. Il souhaite que la pratique se propage à tous les débats similaires.

**Jean-Max GABET** de l'association PROFLAM estime qu'il faut avant tout remercier la CPDP, notamment pour son excellente organisation. En effet, PROFLAM a été largement associé au débat, ayant participé à la rédaction du cahier d'acteurs ainsi qu'aux réunions de préparation avant de s'exprimer sur la tribune. PROFLAM a pu constater combien il était important, notamment sur ce type de question, de mieux se connaître et d'écouter, dans le calme, les arguments des uns et des autres. Il est par ailleurs souvent difficile de faire entendre la voix de ceux qui approuvent de tels projets, il sont moins bien organisés que les opposants et moins facile à mobiliser. Il a pourtant été possible de faire entendre cette position, assortie des attentes des entreprises et des habitants du Cotentin qui sont, majoritairement, favorables à cette implantation.

Il rappelle succinctement que PROFLAM est « pour » ce projet parce que le site de Flamanville est prévu pour accueillir quatre tranches, que les recrutements locaux seront nombreux et que le Cotentin est riche de sous-traitants certifiés comme d'offres de formations adéquates. « L'EPR est une chance pour le Cotentin et, la compétence du Cotentin est une chance pour l'EPR ».

Reste un regret, l'absence de réponse sur le développement économique d'accompagnement notamment territorial (équipement autoroutier, développement du port de Cherbourg, Interland, pôle industriel complémentaire, etc.), le débat étant bien souvent orienté vers des sujets très nationaux et parfois très techniques.

**Anita VILLERS** rappelle que l'association EDA – environnement développement alternatif – a été créée en 1990 à Lille, région où la culture de l'emploi prime souvent sur les préoccupations liées à la santé.

Intégré au réseau « sortir du nucléaire », l'électricité nucléaire est un sujet qui divise et le déplacement a été fait pour juger des préoccupations locales.

**Agnès LECOUTOUR** représente un groupe d'habitants du Nord Cotentin et donne lecture d'un texte résumant leur position à l'issue du débat. Elle rappelle que les protagonistes du débat avaient été interpellés, dès novembre dernier, et que les difficultés rencontrées au moment de débattre renvoient aussi parfois à des questions de conscience personnelle.

La communauté internationale reconnaît désormais que le nucléaire civil et le nucléaire militaire ne sont pas sans liens et que le nucléaire civil permet de fabriquer la bombe atomique. Le nucléaire est donc bien déterminé par des questions liées à la défense et à la guerre en général. Il faut en débattre ! Comment ne pas parler aussi des risques d'attentat, kamikaze ou pas. Pourquoi ne pas prendre au sérieux l'avertissement d'Einstein : « si l'humanité ne se débarrasse pas des armes nucléaires, les armes nucléaires détruiront l'humanité » !

La question commune, qu'on soit de la Hague, d'Europe ou d'ailleurs, est pour elle la suivante : « la sécurité commune repose-t-elle sur des armes ou sur la recherche de la vérité et de la justice dans l'énoncé des réalités historiques, même si elles sont parfois inconfortables » ? Elle souhaite que le débat ait enfin vraiment lieu et qu'on se demande honnêtement s'il est possible d'exporter cette technologie proliférante sur base d'une logique économique et d'avoir parallèlement une politique de défense nationale sûre ?

**Anita VILLERS** souligne qu'on a senti tout au long du débat, une volonté de la population de s'exprimer, mais aussi l'exigence de plus de transparence de la part des experts. Les rapports de force se modifient peut-être et elle espère que cela permettra d'approfondir le débat.

**Jean LEMIERE**, député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de la Manche, vice-président du Conseil Général de la Manche chargé du développement économique du Cotentin et président de la CSPI, s'exprime au nom de la CLI de Flamanville dont le président n'a malheureusement pas pu être présent ce dont il prie l'assistance de l'excuser.

L'une des bonnes retombées de ce débat public est l'accord intervenu notamment entre la CLI de Flamanville, l'ANCLI et EDF sur l'installation d'un processus de suivi du chantier au cas où il aurait lieu.

Il rebondit sur les problématiques liées à la santé, mais rappelle que les études scientifiques faites, notamment sur les leucémies dans le canton de l'usine COGEMA, n'ont montré aucun lien de causalité. Il lui semble que quand on se pose de telles questions, seules des études objectives permettent de trancher. Il est donc étrange que certains continuent de se polariser sur l'industrie nucléaire qui a fait beaucoup de progrès en matière de santé au travail et de respect de l'environnement et ce, d'autant plus qu'on sait bien que le problème principal en matière de santé

au travail et de santé publique est, aujourd'hui, l'amiante. Il y a 80 kg d'amiante par habitant en France aujourd'hui ! Pour lui, de nombreuses associations se sont trompées de chemin !

**Michel DEMET** rappelle que l'ANCLI – l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (CLI) – représente une grande partie des CLI créées en 1980 par la circulaire Maurois. Elle a un rôle de questionnement et d'apport d'expertise au niveau national et international, assure le pluralisme des acteurs locaux au sein des CLI et est garante d'une information objective.

Un premier livre blanc a été publié sur la gouvernance locale et les activités nucléaires avec un volet sur l'EPR. Un deuxième livre blanc est en cours d'élaboration sur les déchets.

Pour en revenir au débat, il confirme que la première impression a été que ce débat sur l'EPR était tronqué et l'ANCLI a suivi la majorité des associations qui se sont retirées du débat. Après des contacts avec la CPDP et notamment son président, l'ANCLI est revenu au débat en demandant à disposer d'un retour d'expérience international – comment organise-t-on ce type de débats ailleurs ? -, d'un peu plus d'ouverture du secret défense et du secret industriel et commercial, et enfin, que les pouvoirs publics respectent le temps des débats. La CPDP a accepté ces conditions, - qu'elle en soit remerciée ! – et cela a permis de reprendre le fil du débat même si les avancées en matière de secret défense restent décevantes.

Par contre, EDF a fait un premier pas significatif en répondant aux questions des experts et en permettant qu'une version publique du rapport préliminaire de sûreté soit prochainement disponible. Il lui semble que c'est un pas vers plus de transparence.

Il est par ailleurs également heureux que l'occasion ait été donnée aux diverses associations de mieux se connaître.

**Gérard DUBOSQ** indique que, pour la CGT, la séparation des deux débats, l'un sur l'EPR, l'autre sur la THT, n'a pas permis que soit cerné l'enjeu global de ces questions. Il semble qu'ainsi le débat public a montré toutes ces limites pour aborder avec sérénité les questions fondamentales et en particulier celles que pose l'énergie notamment fossile dont la raréfaction alimente de nombreuses tensions politiques.

Plutôt que de donner prioritairement la parole aux spécialistes, le débat aurait pu favoriser l'expression des populations et des salariés, et aborder des sujets plus vastes et plus concrets que la simple opposition « pour ou contre le nucléaire ». Une réflexion collective plus riche et responsable aurait pu aborder une variété d'enjeux tels que « le développement et l'effet de serre », « l'énergie, un bien au service de toutes les populations », « le désarmement et la paix »...

La CGT fait des propositions et demande que Flamanville 3 soit déclaré « Grand chantier » avec création d'un système pour organiser les règles de vie. La CGT estime en effet que la construction de l'EPR à Flamanville permet de répondre aux besoins d'électricité du pays, en favorisant son indépendance énergétique. Cette construction permet également d'aider au développement économique du département, mais il est regrettable que des questions concrètes n'aient pas été abordées : « comment et avec qui ? », « quelle formation ? », « quel statut pour le salarié ? », « l'après grand chantier ? », « quelle recherche ? » et « quelles infrastructures ? » etc...

Pour pallier ces manques et pour faire vivre la démocratie sociale, la CGT fera donc prochainement une campagne d'information.

**Jean-Claude AUTRET** de l'ACRO - Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest - salue l'irruption de la démocratie participative en France notamment sur des sujets comme le nucléaire, et ce, même si le contexte est difficile et que le débat a pu apparaître comme étant sans enjeux réels.

Le débat a cependant eu le mérite d'exister et a permis une prise de parole plus large que le débat sur l'énergie de 2003. C'est à mettre au crédit des organisateurs même si cette grande richesse des points de vue a parfois été confuse. Peut-être qu'il aurait fallu regrouper des experts pour, par exemple, extraire et formaliser pour un public plus large des conclusions, notamment à partir de tous les calculs prospectifs.

En ce qui concerne l'EPR, la position de l'ACRO est claire et n'a pas changé : l'investissement qu'il représente serait vraisemblablement plus utile s'il allait vers les économies d'énergies, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il propose donc un compromis qui est d'attendre 10 ans en poursuivant les recherches sur les déchets nucléaires, la sobriété énergétique et les ENR et de décider ensuite, en fonction des résultats, s'il est pertinent de débattre à nouveau de l'option nucléaire.

Il propose ensuite, pour faire évoluer les modalités du débat, des questions sur les espaces et les temps concernés.

**Jean-Luc MATHIEU** ajoute que lors de la préparation du débat, avec l'accord de tous les acteurs alors connus, le cahier d'acteur intitulé « EPR et choix de société » a repris tous les scénarios prospectifs français sur 50 ans pour tenter de donner un peu d'ampleur à la vision d'avenir.

**Bernard SALHA**, le directeur de l'ingénierie nucléaire d'EDF, est heureux de la qualité des débats et des échanges contradictoires qui ont eu lieu. C'est la première participation d'EDF à un débat public pour la construction d'une centrale nucléaire et il a été abordé dans un esprit d'ouverture et d'écoute. Cela a permis d'expliquer le projet, son opportunité, ses objectifs et les conditions de sa réalisation, mais surtout, d'entendre les attentes exprimées.

Il en retient notamment une très forte demande d'accès à l'information, des questionnements sur les modalités d'une cohabitation d'une option nucléaire, d'une politique d'économies d'énergie et de développement des ENR ambitieuses, et enfin, plus localement, une forte attente que ce projet s'intègre dans le territoire tant d'un point de vue environnemental que d'un point de vue économique.

À cela s'ajoutent des questions sur la maîtrise technique et financière pour la déconstruction des installations, la gestion, à long terme, des déchets radioactifs, la problématique des performances techniques et environnementales des ouvrages, les modalités de gestion de leur durée de vie, et enfin, l'importance de l'existence d'un contrôle permanent et exigeant.

En tenant compte de ces enseignements, mais aussi en s'appuyant sur 30 ans d'expérience d'exploitation nucléaire, EDF prend ici trois engagements majeurs, si le projet est confirmé :

- La politique de transparence et d'ouverture sera confortée
- EDF sera présente au côté des acteurs locaux dans le développement du territoire – et est notamment favorable à la procédure « grand chantier »

- Les actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique seront davantage expliquées et rendues plus lisibles.

EDF, qui s'est d'ores et déjà engagée à investir 3 milliards d'euros, même montant que pour l'EPR, dans le développement des énergies renouvelables, souhaite que Flamanville 3 soit un projet exemplaire tant du point de vue technique que socioéconomique.

Il remercie la CPDP, son président et toute l'équipe qui a permis de mener ce débat à son terme dans la qualité et le respect, permettant par là même qu'EDF découvre une forme de relation nouvelle avec le public.

**Jean-Luc MATHIEU** donne ensuite la parole à la salle

*Question : « Diverses questions posées au cours du débat n'ont pas reçu de réponse et en particulier l'une d'entre elles qui, au cours du débat THT, s'articulait autour des pertes de désynchronisation en ligne. S'agit-il d'un accident nucléaire ? » (François LAMY, vétérinaire sanitaire)*

**M. DOGUE** répond que sur un réseau électrique interconnecté où tous les alternateurs de France tournent à la même fréquence, toutes les machines doivent donc être synchronisées. Sur les machines de Flamanville, il y a des détecteurs de désynchronisation sensible à une micro seconde de décalage. Dans un tel cas, les disjoncteurs s'ouvrent et un certain nombre de sécurités automatiques arrêtent le réacteur qui s'autoalimente alors en attendant que le réseau soit réouvert.

Dans la salle, **un intervenant** précise qu'au court du débat, le « risque zéro » a souvent été évoqué et pourtant, la menace sur la santé humaine est bien réelle. Il peut en témoigner ayant lui-même eu une leucémie reconnue maladie professionnelle. Greffé de la moelle osseuse, il est la preuve vivante que la leucémie ne touche pas que les enfants, mais aussi ceux qui travaillent !

**Un intervenant** demande si après ce débat, qui a effectivement permis de mettre en lumière les arguments de ceux qui défendent le nucléaire et de ceux qui sont contre, on peut envisager qu'un référendum soit organisé et ainsi, la nation entière impliquée.

**Jean-Luc MATHIEU** rappelle que la décision de faire un référendum dépend uniquement du chef de l'État.

**Jean LEMIERE** ajoute qu'à titre personnel, il est contre tout référendum qui lui semble le lieu de toutes les possibles manipulations. La République fonctionne bien mieux par l'intermédiaire des représentants du peuple, régulièrement élus.

**Le président de l'association « Marais sous tension »** rappelle que le référendum permet de mettre en échec toutes les pressions politiques et de lobbying et il félicite Monsieur Lemièrre d'être là car c'est, malgré son attitude, un des rares hommes politiques à être présent ; il s'interroge sur la pertinence de la présence des uns et des autres à la tribune...

**Un intervenant** estime que le débat a été largement biaisé, entre autres parce que les promoteurs du projet EPR et des élus notoires sont venus au débat, confortablement adossés aux prises de position pour le moins prématurées du gouvernement : « l'EPR va se faire ! ». Le « mépris » dont

beaucoup ont fait preuve est une autre manière de confisquer la parole à ceux qui ont déjà du mal à s'exprimer !

Pour le reste, il reste un défenseur fervent du débat rappelant combien il est difficile ne serait-ce que de disposer d'un espace de dialogue.

**Pierre BARBEY** souligne que les déclarations d'EDF sont un peu nouvelles et différentes de ce à quoi on était habitué. L'ACRO a, elle aussi, évolué, au cours du débat. Sachant qu'on a du temps – a priori 10 ans – ne peut-on pas faire converger leurs positions avec un moratoire et un décalage de la prise de décision de l'éventuel investissement ?

**Bernard SALHA** répète qu'EDF ne souhaite exclure aucun moyen de production d'énergie. EDF veut faire l'EPR maintenant, et cela parce qu'il y croit, même si la décision ne sera prise qu'après la remise du rapport de la CPDP. Cela n'est pas contradictoire avec la volonté de favoriser d'abord les « énergies qui ne consomment pas d'énergie », c'est-à-dire la maîtrise des demandes d'énergies et puis, les ENR. La décision d'investir dans ces domaines est d'ores et déjà prise.

---

### Conclusions de la CPDP

---

**Jean-Luc MATHIEU** rappelle que la CPDP a un compte rendu à remettre à EDF et à un certain nombre d'institutions. Il éclairera les différentes lignes de force du débat.

**Françoise ZONABEND** évoque la manière dont la Commission Particulière du Débat Public a vécu ce débat et quel bilan critique elle en fait.

Étaient nombreux ceux qui disaient que le projet était décidé et que donc, le débat ne méritait pas d'avoir lieu. Ces interrogations ont été très présentes pendant les quatre mois du processus et ont parfois fait vaciller les convictions civiques des membres de la CPDP mais elle y a fait face et a tout fait pour donner à ce débat l'ampleur informative que le sujet nécessitait.

Le débat s'est tenu dans les temps, la parole et l'information ont circulé entre citoyens, techniciens et experts, toutes personnes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Il débouche sur un rapport et des propositions fortes.

Quel bilan critique dresser ? Il s'agissait d'un débat déjà tranché, et en partie tronqué par des autorités politiques qui ont, volontairement ou involontairement, ignoré le temps du débat public légalement décidé par la CNDP. Il est vraisemblable que ceci explique pourquoi de nombreux élus et institutions, mais aussi les médias, n'ont pas relayé l'information sur le débat autant qu'elle aurait méritée de l'être.

Il est également regrettable qu'une partie des acteurs ait décidé de quitter le débat après s'être heurtée au secret défense. Cela n'a pas aidé à mobiliser le public ni à maintenir une parfaite pluralité des débats même si leur participation aux travaux préparatoires et au cahier collectif d'acteur a, grâce à l'intervention d'experts indépendants et critiques, permis de compenser, en partie, leur défection.

Malgré les circonstances, la société civile a été présente, peut-être pas aussi nombreuse qu'on l'aurait souhaité, mais parfois grâce à ces plus jeunes composantes, ce dont il faut se réjouir.

On peut légitimement se poser la question du public à qui s'adressait ce débat. Dans la région directement concernée, il était vraisemblablement plus large. Ailleurs, le public « moyen » a été plus difficile à atteindre. Peut-être le débat a-t-il été trop technique pour que le citoyen puisse y participer pleinement ? Une grande partie des efforts de la CPDP a, quoi qu'il en soit, consisté à introduire plus de pédagogie dans les propos des uns et des autres.

Il faut par ailleurs regretter qu'au cours des débats, il n'y a eu aucune capitalisation des connaissances et qu'il n'a donc pas été possible de franchir ainsi des points litigieux ; à chaque réunion, il a fallu refaire tout le débat. L'encadrement du débat était-il le bon ?

On peut ajouter que le sujet est de ceux sur lesquels les incertitudes sont grandes et les vérités sûres peu nombreuses. Dès lors, quel sens donner aux controverses ? Quelle pondération faire ?

Et enfin, comment faire pour qu'un dispositif, itinérant, aux interlocuteurs multiples et changeants, délibérant sur un sujet aussi complexe, puisse jouer tout son rôle de passeur de l'information auprès de la société civile ? Comment mémoriser les apports informatifs engendrés de réunion en réunion ? Certaines voies ont été explorées, mais il faudra encore innover !

La participation active de tous comme la disposition du maître d'ouvrage à écouter et fournir des réponses précises et claires, les questions du public, multiples, renouvelées, accrocheuses, permettent d'affirmer qu'au fil de ces réunions un vrai débat s'est cependant instauré et que, sur un tel sujet, on a assisté à un réel apprentissage démocratique !

Enfin, n'ayant pas vocation à trancher le débat, la CPDP a tenté de naviguer entre tous ces écueils tout en en étant consciente.... Il est ainsi apparu que « c'est peut-être aussi le débat qui faisait débat ».

**Annie SUGIER** ajoute que, sur le fond, les principaux sujets de controverses peuvent être regroupés selon trois axes : l'objet technique lui-même avec la double question des risques associés et de la confiance dans ce qui est dit, une vision de la politique énergétique et enfin, la stratégie industrielle du maître d'ouvrage.

Pour s'exprimer sur cet objet technique, il faut en connaître les caractéristiques et EDF annonce que l'EPR est une voie évolutionnaire et non pas révolutionnaire. On aurait pu discuter des objectifs de sûreté de l'objet avant de s'intéresser aux dispositifs, difficiles à expliquer, et souvent protégés par divers types de « secrets ». L'exploitant affirme que l'EPR est plus sûr que ce qui existe aujourd'hui. Les associations ont été nombreuses à qualifier cela de propagande puisqu'on ne pouvait pas vérifier.

Par ailleurs, la question s'est posée de l'attente de la prochaine génération puisque celle-ci pourrait ne pas avoir été assez ambitieuse en matière de sécurité notamment. C'est ainsi que, pour pouvoir mieux débattre de cet objet technique, il a été proposé à EDF de signer une convention avec le GSIEN, pour qu'il puisse avoir accès à des documents techniques. À partir de cet examen, le GSIEN a émis un rapport et a pu, au cours du débat public, exposer les critiques qu'il portait sur l'évaluation faite par l'expert public et sur le dossier d'EDF. C'est l'amarce d'un réel débat technique. Il faudrait pouvoir aller plus loin d'où l'idée de la convention avec la CLI et l'ANCLI qui se dote d'un conseil scientifique et montre ainsi peut-être la voie au monde associatif qui, jusqu'à ce jour, a plutôt construit sa compétence dans le monde de la santé mais qui devrait aussi pouvoir discuter « techniques ».

Un groupe de travail a été créé pour traiter des secrets « industriel » et « défense » afin de proposer des moyens d'avancer tout en respectant ces secrets. Une étude des solutions adoptées dans d'autres pays pourra inspirer des recommandations pour la France.

Il lui semble que pour rétablir la confiance, il faut ouvrir les dossiers, travailler dans la pluralité avant que des décisions ne soient prises.

**Michel COLOMBIER** rappelle que l'objet du débat n'était pas la politique énergétique, mais puisqu'il y avait débat sur l'objet technique EPR, il fallait ouvrir le questionnement.

Il est ressorti du débat que la politique énergétique est un sujet complexe où les contraintes sont légion et parfois contradictoires, il a donc été demandé de connaître ce qui est fait pour minimiser les contraintes. La question avait été anticipée dans le cahier d'acteurs, mais si elle s'adresse à EDF qui porte le projet, elle s'adresse aussi à l'État. Le débat a été l'occasion de montrer que des scénarios très divers sont possibles aussi bien en ce qui concerne les besoins que les manières d'y répondre.

Un groupe de travail RTE aurait souhaiter travailler davantage sur ce sujet, mais avoir montré qu'on peut parler en la matière de « choix raisonnés » et que les discutant ne sont pas réduit à confronter des croyances, est déjà remarquable !

Il est également apparu que l'échéance proche de la décision de construire l'EPR « tête de série » n'existe que parce qu'il faudra renouveler un parc et non pas parce qu'il faut produire rapidement plus d'électricité. Par contre, les questions sont nombreuses sur l'horizon critique du renouvellement, en 2020-2030. Quels seront les besoins de production à ce moment ? Quelle sera la durée de vie des actuelles centrales ? Et puis quelles sont les évolutions attendues des outils ? Les thèses des uns et des autres sont restées figées, et ce, vraisemblablement, parce que le débat est technique, que les visions n'évoluent pas toutes au même rythme et qu'il a été difficile de scénariser réellement la question.

**Roland LAGARDE** rappelle que l'argumentaire du maître d'ouvrage sur ce projet, repose sur sa politique industrielle, à savoir, le souci de remplacer ces centrales, en maintenant des compétences et en se laissant le choix de fonctionner « en série ».

La controverse sur le maintien des compétences n'a pas été tranchée. En effet, EDF veut être l'architecte de ses installations et les départs à la retraite posent le problème de la transmission du savoir-faire. Certains contradicteurs ont rappelé que le CEA est un réservoir de compétences, qu'un réacteur se construit en Finlande et que les installations sont maintenues. Cela pourrait être suffisant !

EDF, architecte et assembleur, commande, sans appel d'offres, l'îlot nucléaire à Aréva ; ailleurs, Aréva est l'assembleur. Cette situation de concurrence entre un établissement public et un autre qui ne l'est plus aura-t-elle des conséquences ?

D'autres questions ont été posées et mériteraient quelques analyses pluralistes. Les avis divergent pas exemple sur la durée de vie des équipements. L'expert public français estime que plus de 95 % des tranches fonctionnant actuellement en nucléaire dépasseraient la durée de vie théorique de 40 ans, or c'est ce point qui conditionne le besoin de remplacement du parc. EDF choisit la précaution alors que d'autres acteurs estiment qu'on devrait pouvoir faire un « saut générationnel ».

Parallèlement, sur la nature du combustible (taux de combustion, éventuel retraitement) on reste aussi dans l'incertitude.

Sur la localisation, l'argumentaire d'EDF est clair ; il a été dit que tous les actuels sites nucléaires, moyennant quelques aménagements, seraient de mesure à recevoir un éventuel EPR, si la décision de la construction d'une série était prise.

Très curieusement tout ce débat s'est situé dans un paysage avec deux grands « trous noirs » qui n'ont pas, ou peu, été évoqués en profondeur par les acteurs qu'ils soient pour ou contre : la dimension européenne et la situation nouvelle d'EDF, dont le capital est désormais ouvert.

Par ailleurs, il a malheureusement été difficile de trouver des experts qui aient pu éclairer les conséquences socio-économiques d'un tel projet au niveau national.

**Jean-Luc MATHIEU** remercie ces collègues pour ces restitutions et conclura en soulignant que quelques points de consensus se sont dégagés du travail de la commission. Ils peuvent être une forme de testament de la Commission et peut-être, pour EDF, et plus encore pour l'État, un programme de travail.

Qu'EDF décide ou pas de faire l'EPR, il faut absolument réintroduire dans la réflexion sur l'avenir, une prospective plus ouverte en matière de politique énergétique et rouvrir les scénarios avec des choix de société plus inédits sur lesquels chacun devrait pouvoir s'exprimer plus longuement.

Il est par ailleurs urgent de réintroduire la confiance. Seuls 6% des Français estiment que les hommes politiques leur disent la vérité en matière nucléaire. « Comment donner confiance dans les paroles publiques sur les questions d'énergie nucléaire ? », voilà en effet un beau chantier qui pourrait passer par la loi sur la transparence qui génère semble-t-il de nombreuses réticences. Clarifier le périmètre du secret, et cela peut-être même sans le modifier, serait une importante étape.

Il serait également bienvenu que se modifie une vieille habitude qui fait que, même lorsque les questions ne font pas appel à des domaines couverts par le secret-défense, nombreux sont ceux qui préfèrent le confort d'un prudent silence à une confrontation informée.

Enfin, il sera proposé au gouvernement, de faire évoluer la réglementation actuelle qui couvre le secret-défense national car il semble que les règles actuelles puissent ne plus être tout à fait en conformité avec la charte sur l'environnement désormais adossé à la constitution et avec certains accords internationaux que la France a signés.

Restera à conforter, en parallèle, cette expertise indépendante qui a besoin pour vivre de contrats et de marchés. Il faut organiser cette expertise notamment avec des moyens financiers.

À ce stade, une préoccupation forte s'est fait entendre : toute une partie des débatteurs a exprimé sa peur de l'éviction. Si l'EPR est construit, la tentation d'abandonner les efforts en matière d'économies d'énergie, mais aussi de développement des ENR ne sera-t-elle pas trop forte ?

**Monsieur le Président MATHIEU** clôt ensuite le débat en annonçant que, dans quinze jours, le compte-rendu et ses annexes seront disponibles et en rappelant que, malgré une légère insatisfaction que tous ressentent, sa conviction sur l'importance de cette démocratie participative dans le jeu démocratique est inébranlable !

